

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE VEYSONNAZ
60^{ème} Assemblée générale

Date : 07.04.2023
Lieu et heure : Salle de gymnastique, 18h45
Présidence : Mme Nicole Fragnière Meyer (NFM)
Présences : 60 personnes, dont 45 avec droit de vote
Excusés : 9 personnes

LIEN VERS LE RAPPORT D'ACTIVITES : www.veysonnaz.ch/agsd

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et salutations de la Présidente
2. Désignation des scrutateurs
3. Contrôle des présences
4. Approbation du procès-verbal de l'AG du 15 avril 2022
5. Présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2022
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation du rapport d'activité, des comptes 2022 et décharge au comité
8. Cotisations annuelles
9. Présentation et acceptation du budget 2023
10. Informations communales
11. Divers

Ouverture de l'Assemblée

NFM ouvre la séance à 19h00, salue l'assemblée et remercie de leur présence les membres, Patrick Lathion, président de commune qui interviendra plus tard, les artisans-commerçants et Baptise Constantin, directeur de Nendaz Tourisme, également membre de la SDVE.

Assemblée un peu particulière ce soir puisqu'il s'agit de la 60^{ème} édition qui sera fêtée lors de l'apéritif qui suivra la partie officielle.

Dans un esprit de modernité et de respect de l'environnement, seuls quelques exemplaires imprimés du rapport d'activités ont été distribués aux personnes en ayant fait la demande, celui-ci étant disponible sur le site internet de VT et téléchargeable en scannant le QR code présenté.

Désignation des scrutateurs

M. Michel Tobler et M. Jean-Edouard Fragnière sont désignés comme scrutateurs.

Contrôle des présences

En l'absence de quorum applicable à cette assemblée, elle est valablement ouverte et tenue quel que soit le nombre de membres présents. Selon la liste des présences dressée à l'entrée, 60 personnes sont présentes dont 45 avec droit de vote.

Le comité est représenté par NFM, Mme Mélanie Fragnière et Mme Ann-Kristin Huber. NFM excuse l'absence de Mme Marylène Volpi Fournier et de Mme Laurence Fournier.

Approbation du procès-verbal de l'AG du 15 avril 2022

Le PV a été adressé aux membres suite à l'assemblée 2022 et était consultable sur le site internet de l'office du tourisme. En l'absence de commentaires ou questions, il est approuvé.

Présentation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2022

Le rapport est présenté par les collaboratrices de l'office du tourisme.

Pour rappel, l'exercice sous revue est celui du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Contexte général 21-22

Un exercice qui a marqué un retour progressif à la normale suite aux années de pandémie qui avaient précédemment perturbé l'activité. En cours d'exercice certaines incertitudes demeuraient encore et la planification n'a pas pu toujours s'effectuer de manière sereine mais globalement c'est un exercice qui s'est bien

déroulé. D'autres inquiétudes sont arrivées à l'été 2022 avec la crise énergétique qui faisait planer beaucoup d'incertitudes sur l'hiver qui vient de finir, mais heureusement sans problème d'apport en électricité et d'ouverture des remontées mécaniques.

La fréquentation pendant cet exercice a été en légère hausse. A noter que le graphique présenté dans le rapport d'activités marque cependant une forte baisse, qui s'explique par la rupture de la convention intercommunale avec Nendaz en 2021, Veysonnaz Tourisme n'ayant dès lors plus reçu les chiffres des nuitées commerciales des établissements sis sur la commune de Nendaz, ni les taxes touristiques correspondantes. Il faut donc prendre ces graphiques avec beaucoup de circonspection puisque ce n'est pas à la même échelle entre l'an dernier et cette année. En replaçant les chiffres à même échelle, on constate toutefois un léger accroissement des nuitées.

Statistiques présentées par Caroline Darbellay

Nuitées commerciales : Présentation des graphiques figurant dans le rapport d'activités, par nuitées, mois, origine de marché. Augmentation des nuitées de 3,73% entre 2021 et 2022 en comparant les chiffres à même échelle, c'est-à-dire sans les prestataires d'hébergement sis sur la commune de Nendaz. Augmentation de la parahôtellerie mais diminution de l'hôtellerie, selon une tendance générale tant sur le territoire suisse que valaisan. En Valais, les régions de montagne ont connu une diminution à contrario des villes.

Accueil et information : Une légère augmentation de la fréquentation du guichet, incluant également les appels téléphoniques.

Animations : L'hiver 2020-21 était sous mesures Covid et avait fortement influencé la diminution de participation aux animations ce qui n'était plus le cas l'hiver dernier, d'où la forte augmentation. Les animations et activités phares de l'hiver sont le ski et les descentes aux flambeaux, en été la navette des bisces et le Sun & Fun avec le club des Oursons.

Marketing présenté par Amélie Fartaria

Statistique site internet www.veysonnaz.ch : La diminution des chiffres résulte du choix de l'internaute d'accepter ou non les cookies du site internet ; s'il les refuse, il n'apparaît en effet pas dans les statistiques. Il est en revanche intéressant de relever que le temps passé sur le site et le nombre de pages visitées sont en augmentation, ce qui reflète l'attractivité du site et sa bonne utilisation.

Réseaux sociaux : Actuellement on travaille beaucoup avec les réseaux, notamment Facebook et Instagram, qui permettent de donner beaucoup de visibilité et constituent un très bon outil publicitaire. Très bon exercice en constante augmentation et participation accrue des gens qui nous suivent.

Offres et produits présentés par Cindy Voide Lüthi

Partenaires : Les chiffres présentés en lien avec le développement de la collaboration avec la Matterhorn Region (MRAG) reflètent une tendance positive, de bon augure, quant aux nombres de journalistes, d'influenceurs et surtout de tours opérateurs pour le marché européen. Nous collaborons aussi avec Valais Wallis Promotion (VWP) pour mettre en avant nos produits sur la place de marché, plateforme qui commence à être plus utilisée, entraînant une augmentation des réservations par ce biais.

Produits hivernaux : Constatant, pendant la pandémie, un intérêt croissant pour la randonnée à peaux de phoque, la tendance a été suivie en créant une nouvelle offre appelée « Osez le ski de rando ». Nous avons réitéré certaines offres existantes comme « Osez le ski », « Ski Safari 4 Vallées ».

Produits estivaux : Nous avons réitéré les offres « Yoga break in the mountains », en proposant toutefois une version plus courte que la formule de base, « Nendaz trekking » et, pour agrémenter la sortie automnale « Ateliers champignons », nous avons ajouté 1 nuitée et un menu 3 plats de chasse à cette offre. Trois nouveautés : « Rand'eau Resto » qui complète l'offre « Navette des bisces », produit phare de la saison estivale, « Escapade et goûter floral » ainsi que « Confidences de la forêt ».

Sur la plateforme www.valais.ch toutes ces offres sont réservables facilement en quelques clics et sans devoir nécessairement passer par l'office du tourisme.

Finances

Comptes de résultats 2022

Produits

Faits marquants dans les recettes ou comptes 2022 : la commune de Nendaz ne rétrocede plus à la SDVE les taxes de séjour des logements situés sur son territoire, que ce soit pour les résidences secondaires (taxes de séjour forfaitaires) ou pour les hébergements commerciaux (taxes à la nuitée). Précédemment la SDVE encaissait globalement CHF 86'000 environ, montant qui n'apparaît plus dans les recettes 2022. La commune de Veysonnaz a renouvelé son apport de 80'000.- en compensation.

Charges

Les dépenses de salaires et charges sociales supérieures au budget sont dues à 2 départs en cours d'année qui ont donné lieu au paiement des heures supplémentaires qui n'ont pas pu être compensées. Le surcoût d'environ CHF 6000.- par rapport au budget pour le poste « Publication, matériel d'information et site internet » découle de l'édition d'une nouvelle carte d'activités été/hiver qui n'était pas encore prévue lors de l'élaboration du budget. L'augmentation des charges « Animations, manifestations et Sun&Fun » par rapport à l'exercice précédent est le reflet du nombre d'animations bien inférieur en 2021, période de pandémie, lesquelles ont repris en 2022. Dans la rubrique « Produits touristiques » avaient été budgétisés des « bons covid » à utiliser chez les commerçants locaux, une partie à charge de la commune et l'autre à celle de la SDVE, charge qui a finalement été entièrement absorbée par la commune. La différence entre 2021 et 2022 des « sponsoring, cotisations et dons » s'explique par l'arrêt du sponsoring du Rallye du Valais, décision prise en cours d'année. Au titre du « Marketing », la contribution d'aide pour les partenaires touristiques octroyée par le conseil fédéral pendant la pandémie a permis d'alléger quelque peu la charge financière de la contribution à la MRAG. Un montant de CHF 85'000.- avait été prévu pour des « Aménagement touristiques » visant à améliorer la zone ludique du Magrappé mais n'a finalement pas été utilisé. Des investissements dans cette zone sont toujours possibles mais les projets, encore à l'étude, ne sont pas assez avancés en l'état. Au vu de la disponibilité financière, aucun amortissement n'a été fait lors de l'exercice sous revue.

Résultat

L'exercice est clos avec un résultat très légèrement positif de CHF 445.-. Au bilan figure toujours une provision de 45'000 par mesure de prudence.

Organe de révision : La parole est passée à M. Olivier Fournier, vérificateur, qui lit le rapport du 20 février 2023 établi par lui-même et M. Gustave Grether recommandant à l'Assemblée d'accepter les comptes annuels et de donner décharge au comité.

Votes

En l'absence de commentaire ou question, NFM reprend la parole pour passer aux votes :

- Approbation du rapport d'activité : unanimité
- Approbation des comptes 2021-2022 : 3 abstentions
- Décharge au comité : 1 abstention

Cotisations annuelles

Le comité propose de conserver les montants comme les autres années, soit :

CHF 40.- pour les privés

CHF 60.- pour les commerçants de Veysonnaz

CHF 200.- pour les commerçants extérieurs

La proposition est acceptée par acclamation silencieuse.

Budget 2022-23

Le budget, brièvement présenté, a été établi en ligne avec les comptes de l'année écoulée. Compte tenu de l'incertitude à ce sujet, il n'est plus tenu compte d'une éventuelle restitution des taxes touristiques de la part de la Commune de Nendaz, la commune de Veysonnaz maintenant son apport pour un montant équivalent. Les charges sont prévues pour un montant similaire à celles de 2022, ce qui donne un budget juste équilibré avec un résultat positif de CHF 374.-.

Questions de l'assemblée :

Question : pour l'information touristique, est-ce que ça fait doublon avec le VIP ? Est-ce que le VIP fait une promotion similaire ou est-ce fait ensemble ?

NFM : VIP est une agence immobilière alors que l'office du tourisme sur la place de la télécabine est notamment en charge de l'information et de la diffusion de tout ce qui compose l'offre touristique. Ce sont deux choses différentes.

Question : pour le sponsoring vous avez 19'000.-, qui est-ce que la SDVE sponsorise ?

NFM : il s'agit principalement des événements qui ont lieu à Veysonnaz et qui permettent à notre destination d'avoir une visibilité, comme le Ski Cross, les compétitions para-olympiques, le Grand Raid par exemple.

Vote

Approbation du budget 2023 : unanimité

Comité

NFM rappelle la composition du comité qui reste inchangée pour l'exercice en cours.

Membres présents :

Mme Ann-Kristin Huber, représentante des agences immobilières et des hébergeurs

Mme Mélanie Fragnière, représentante des artisans et commerçants, vice-présidente

Mme Nicole Fragnière Meyer, représentante des propriétaires de résidences secondaires, présidente

Membres excusés :

Mme Marylène Volpi-Fournier, représentante de la commune de Sion

Mme Laurence Fournier, représentante de la commune de Veysonnaz

Présentation de l'organisation de Veysonnaz Tourisme

Veysonnaz tourisme a connu quelques modifications en cours d'année et en connaît encore. Bérengère Fournier, collaboratrice avec le plus d'ancienneté à l'heure actuelle, en charge de l'administration et de l'accueil, est actuellement en congé maternité et reviendra en septembre à 60%. Amélie Fartaria, en charge du marketing et de l'événementiel, occupe ce poste à 100% depuis juillet 2022. Cindy Voide Lüthi, responsable offres et ventes, est une ressource partagée à 20% pour Veysonnaz Tourisme et 80% pour Nendaz Tourisme. A partir du 1^{er} juin, une nouvelle responsable accueil et infrastructures débutera à 100%, Mme Frédérique Cordonier Schaffner.

Des remerciements sont adressés à toutes ces collaboratrices, ainsi qu'à Mme Caroline Darbellay et Mme Véronique Fragnière qui ont rejoint l'équipe pour quelques mois, ce qui nous permet de terminer l'hiver et de préparer l'été avec des personnes compétentes et fiables, et de faire la transition vers une organisation solide et pérenne dès le mois de juin.

Avant de passer la parole à Patrick Lathion, NFM rappelle la Coupe des hôtes qui aura lieu le lendemain sur la piste du Bambino sous forme de slalom parallèle.

Informations communales

Patrick Lathion prend la parole, remercie le comité et le personnel de VT pour l'excellence du travail accompli avec les moyens disponibles et présente à l'assemblée quelques informations communales à l'appui d'une présentation PowerPoint :

1. Financement communal du tourisme pour l'année 2022
2. Chantier route de Pra
3. Concept de stationnement en station
4. Dossier de fusion Sion-Veysonnaz

Financements 2022 du tourisme - points principaux

- **Skibus** : service désormais entièrement financé par la commune : CHF 80'000.-. Ligne prolongée jusqu'à la 2^{ème} place de parc dans la forêt direction Piste de l'Ours.
- **Télécabine des mayens** : la commune finance le déficit d'exploitation estivale, demandé par NVRM, et accepté ponctuellement : CHF 35'300.-.
- **Tennis et place multisports** : travaux importants réalisés sur les tapis qui étaient défectueux (plissés), refaits en juin : CHF 21'900.-.
- **Entretien** des sentiers pédestres, rando park et places de jeux : CHF 32'250.-.
- **Action chèques pour les R2**, 1 bon de 100.-/R2 distribués pour un total de 70'000.- ; bons utilisés à hauteur de CHF 38'325.-.

- **Sponsoring manifestations** (Ski/snowboard cross, place aux Mômes) : CHF 22'750.-.
- **Autres charges** : service de police, mise à disposition de matériel pour les manifestations, le parage, heures personnel TP, administration : CHF 64'200.-.

Financement communal du tourisme (hors du budget alloué à la SDV) : CHF 294'725.-.

Financement de la SDV selon comptes P&P : CHF 563'725.-.

Soit un investissement annuel total pour le tourisme de CHF 858'450.-. Pour rappel le budget communal est de 5 mio., ce qui signifie qu'une partie importante du budget est affectée au tourisme.

Travaux de la route de Pra

Budgétisés à CHF 4 mio. (réaménagement complet, chaussée, infrastructures, canalisations, places, mobilier urbain, etc.), c'est le plus gros investissement consenti par la commune pour une infrastructure depuis de nombreuses années. Le but est de redonner cette rue aux commerçants, riverains, touristes et hôtes, de faire des places devant chaque commerce et de la rendre attractive pour les usagers.

Autorisation en force fin 2021 : route et signalisation. Mise en chantier le mardi 19 avril 2022 - phase 1 - du VIP à la Boulangerie. Pour les travaux effectués en 2022, CHF 1.2 mio. ont déjà été investis (945'000.- route, 133'000.- eau potable, 117'000.- eaux usées). Solde 2023-2024: CHF 2.8 mio.

Présentation des images de synthèse du projet. 2 panneaux d'information avec visuels seront affichés en station. Quelques chiffres ; 45 places de parc, 100 places d'assise en bois, 2 longues vue, 800m2 de surfaces vertes, 30 arbres, 10 esplanades (terrasses pour commerces), 1 grande place centrale, etc. Cette rue est une zone rencontre 20km/h, piétons prioritaires avec des places de parc courte/moyenne durée, de 30 min. à 3h max avec parcomètres.

Phase 2 - de la Boulangerie au Greppon Blanc. Chantiers en plusieurs étapes :

- 1^{ère} étape : du 17 avril 2023 au 7 juillet 2023
- Pause estivale : du 7 juillet 2023 au 16 août 2023
- 2^{ème} étape : du 16 août 2023 au 15 décembre 2023

La circulation sera entravée avec des contournements temporaires, mais l'accès piéton aux bâtiments riverains et aux commerces est conservé et garanti durant toute la durée du chantier.

LIEN SUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DE PRA www.veysonnaz.org

Concept de stationnement

Une stratégie a été établie avec l'appui d'un bureau spécialisé pour faire l'étude des potentielles places de parc. On sait qu'on a besoin de stationnement public ;

- de longue durée (à la semaine) -> propriétaires, résidents, hôtes
- de moyenne durée (à la journée) -> ski, randonnées, ...
- de courte durée (30 min à 3 h) -> accès commerces, services, ...

3 secteurs à disposition où la commune est propriétaire ou bénéficie d'un droit de superficie ;

- Rte de Pra (courte et moyenne durée)
- Secteur télécabine (courte et moyenne durée) – améliorations prévues.
- Secteur forêt (moyenne et longue durée) – accent mis cette année sur cette zone -> de VT à la rte du Caboulis. C'est une route cantonale, donc projet piloté par le canton avec des travaux d'assainissement et d'évacuation des eaux à réaliser avec plusieurs contraintes techniques. Le Canton ne pouvait pas débiter les travaux cette année avec le temps de mise à l'enquête, mais des mesures anticipées ont été

négociées pour être mises en œuvre cette année. Ces mesures consistent à déplacer la chaussée en aval, dégager un espace suffisant en amont pour le parcage et créer un cheminement piéton sécurisé qui se fait vers le talus et plus sur la route comme maintenant. Les places seront marquées, avec 6 places de recharge pour les voitures électriques. Pose d'un parcomètre, min. 1.-, durée maximale 48h. Tarif 5.-/12h, 10.-/24h, 20.-/48h. Pour parquer plus longtemps il faudra aller au secteur forêt plus en amont avec 72 cases aval/amont, durée max. 2 semaines, 2.-/12h, 4.-/24h, 10.-/48h, 20.-/1 sem., 40.-/2 sem. La rentrée d'argent servira à rentabiliser l'investissement et à maintenir en état l'infrastructure.

Possibilité de louer des places de parc au Parking des Grangettes, location 1'500.-/an, 900.-/saison.

Fusion

Le constat de base, qui reste inchangé, est que la commune est trop petite pour rester seule ;

- Difficulté à renouveler les autorités politiques
- Besoin en personnel qualifié et spécialisé toujours plus important
- Moyens financiers limités
- Autonomie réelle très faible avec peu de marge de manœuvre (nombreuses conventions intercommunales)

Un rappel des étapes 2019-2020 ;

- Mai 2019: Réflexion et étude de faisabilité lancée
- Mars 2020: ateliers participatifs avec les citoyens (3 options étudiées) -> Statu quo (voie solitaire) / fusion avec Sion / fusion avec Nendaz
- Octobre 2020: Rapport stratégique présenté à la population
- 29 novembre 2020: vote consultatif avec un taux de participation de 90%
Oui à une fusion: 87,5%, avec Sion: 55%, avec Nendaz: 45%.

Etapes 2021-2022 ;

- Janvier 2021 : demande officielle d'étude de fusion adressée à Sion
- Février 2021 : acceptation du conseil communal de la Ville de Sion
- 2021-2022 : rapport stratégique établi par Sion (favorable à une fusion avec Veysonnaz)
- Avril 2022: présentations publiques à Sion et Veysonnaz
- Avril 2022 : décision des deux conseils communaux de passer à la phase opérationnelle -> rapport de fusion à établir
- Aout 2022: ateliers citoyens à Veysonnaz (cerner attentes et craintes)
- Octobre 2022: orientations stratégiques arrêtées par les deux conseils

Etapes 2023-2024 ;

- 30 mars 2023 : présentation en conférence de presse du rapport de fusion
- 30 mars 2023: mise en consultation publique du rapport de fusion (site internet des communes)
- 4 avril 2023: vote consultatif du conseil général de Sion
- 2 mai 2023 : présentation publique à Veysonnaz
- 18 juin 2023: Vote final à Sion et Veysonnaz
- Courant 2024 : décision du Grand Conseil
- Automne 2024 : élection nouvelles autorités politiques (CC et CG)
- 01.01.2025: entrée en fonction de la nouvelle commune

Coté tourisme, ce qui est retenu dans les grandes lignes pour ce rapport de fusion :

- Maintien des guichets et emplois de l'OT à Veysonnaz et à Sion
- Maintien voire renforcement des budgets pour le tourisme
- Centralisation des tâches de back office (RH, admin, compta)
- Création d'une structure touristique sous forme de SA, qui est en train de se créer avec pour but de faire de la promotion à large échelle. Ses actionnaires pour l'heure ; Ville de Sion, Bourgeoisie de Sion, la majorité des communes environnantes sollicitées ont désiré adhérer (Veysonnaz, Communes de l'Adret et de plaine, communes du Val d'Hérens), la société de développement de Sion.
- Diversification des produits (complémentarité) et promotion activités 4-saisons

Place aux questions :

Question : Ça veut dire que l'association à laquelle on participe ce soir va être dissoute s'il y a fusion avec Sion ?

PL : non la SDV persiste, c'est une société qui existe par la cotisation des membres. Donc il n'y a pas de raison que ça s'arrête. La SDV pourra aussi être actionnaire de la SA du tourisme. Donc vous pourriez avoir un représentant dans cette SA, je pense que c'est important pour faire porter la voix des membres de la SDV.

Question : En rapport avec ça les places de parc dont vous nous avez parlé sont sur la commune de Sion, allez-vous avoir une rétrocession, un partage du bénéfice, comment ça va se passer ?

PL : La parcelle de base est propriété de la Bourgeoisie de Sion et nous avons constitué un droit de superficie, ce qui donne la propriété à la Commune de Veysonnaz pour 30 ans laquelle peut aménager ces parcelles comme elle l'entend. Elle paye si vous voulez un loyer.

Question : Qu'en est-il de la Télécabine Sion – Piste de l'Ours ?

PL : C'est un projet qui est en cours, bien avancé d'après le Président de la ville. Il a été mis à l'enquête et a soulevé des oppositions qui sont en cours de traitement. Il y a aussi une modification de la mise à l'enquête de la gare d'arrivée pour qu'elle soit plus fonctionnelle, une mise à l'enquête complémentaire suivra. Le processus de ce projet pionnier est en cours, il prend du temps.

Question : sur le chauffage à distance en relation avec les travaux de la route de Pra.

PL : la société Oiken SA pilote ce dossier. Cette société finance et commercialise ce système de chauffage innovant et utilisant des ressources locales (bois). Oiken a déjà prééquipé la route de Pra afin de pouvoir profiter du chantier en cours. Le projet de CAD avance et pourrait être finalisé pour 2025 ou 2026. La Commune a intégré dans son nouveau règlement de zone l'obligation de raccordement au chauffage à distance en cas de chauffage.

Divers

NFM : remercie PL pour l'intervention. En l'absence d'autre commentaire ou question, elle clôt la séance à 20h15. L'apéritif est servi et agrémenté du gâteau anniversaire.